

NOGENT SUR SEINE (031026801SCL)

Date de mise à jour : 27/08/2018

Modalités des échanges de données d'autosurveillance du système de collecte
OU
"Dossier SANDRE" du système de collecte

Carte(s), plan(s) et schéma(s) du système de collecte (**FACULTATIF**)Descriptif (dénombrement) des points de déversement au milieu (**OBLIGATOIRE**)Tableau des points SANDRE avec autosurveillance (**OBLIGATOIRE**)Tableau des paramètres à transmettre sur les points SANDRE (**OBLIGATOIRE**)

Agglomération

Nom :	NOGENT SUR SEINE	Code Sandre :	30000110268
Taille :	770	kg de DBO5 / jour	

Station d'épuration liée au système de collecte

Nom :	NOGENT SUR SEINE	Code Sandre :	31026801000
-------	-------------------------	---------------	--------------------

Maître d'ouvrage du système de collecte

Nom :	Maire de NOGENT SUR SEINE		
Contact :	Nom :	Mr DUVAL Franck	
	Tél :	06 27 00 19 75	Mail : franck.duval@ville-nogent-sur-seine.fr

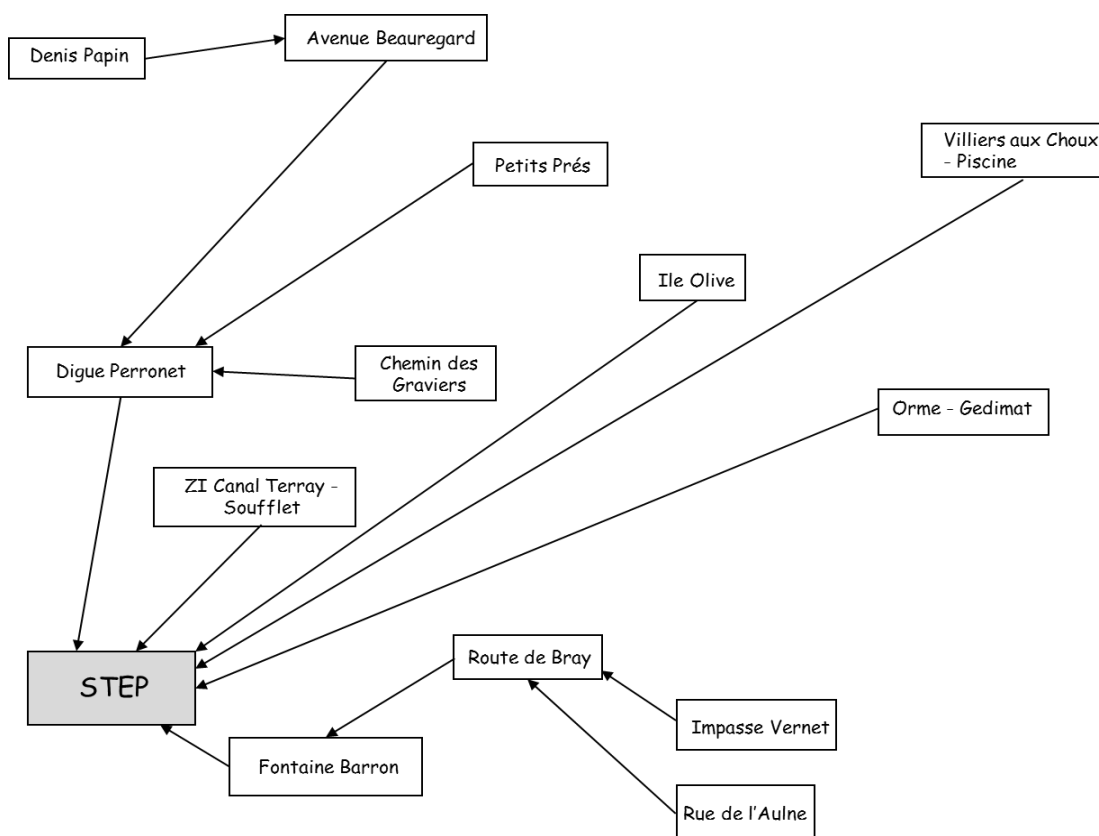
Exploitant du système de collecte

Nom :	SOGEA EST BTP		
Contact :	Nom :	Maxime REBOURS	
	Tél :	03 25 43 22 22	Mail : maxime.rebours@vinci-construction.fr

Responsable de la transmission des données d'autosurveillance du système de collecte

Responsable :	<input type="checkbox"/> Maitre d'ouvrage <input checked="" type="checkbox"/> Exploitant		
Code SIRET :	413 909 201 00027 - APE 452 B		
Contact :	Nom :	Maxime REBOURS	
	Tél :	03 25 43 22 22	Mail : maxime.rebours@vinci-construction.fr

Schéma du système de collecte



NOGENT SUR SEINE (031026801SCL)

Date de mise à jour : 27/08/2018

Tableau 1 : Nombre de points de déversement du système de collecte et leur répartition.

Classe points de déversement (*)	Réseau Eaux Usées Séparatif		Réseau Unitaire		Total	
	Déversoir d'orage	Trop plein de Poste de refoulement	Déversoir d'orage	Trop plein de Poste de refoulement		
≥ 600					0	(A)
120 / 600					0	(B)
< 120					0	(C)
Total	0	0	0	0	0	(T)

(*) Classe des points de déversement :

Point de déversement situé à l'aval d'un tronçon collectant une charge par temps sec ...

... supérieure ou égale à 600 kg par jour de DBO5 : " ≥ 600"

... supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 et inférieure à 600 kg/j : "120 / 600"

... inférieure à 120 kg par jour de DBO5 : "< 120"

Application de la "règle des 70% minimum" ?

Le préfet a-t-il prescrit la limitation de la surveillance, aux points de déversement dont les rejets représentent 70% (au minimum) des rejets du système de collecte ?

(en remplacement de la surveillance systématique des plus de 120)

Réponse :

NON

Si NON : Ne pas compléter les tableaux 1 bis et 1 ter.

Si OUI : Compléter les tableaux 1 bis et 1 ter.

Tableau 1 bis : Dans le cadre de l'application de cette "règle des 70% minimum", indiquer :

Le nombre de points de déversements devant faire l'objet d'une autosurveillance		(S)
La part des rejets du système de collecte que représentent ces points (en %)		(S.p)

Tableau 1 ter : Répartition des points de déversement (S) devant faire l'objet de l'autosurveillance dans le cadre de cette "règle des 70% minimum"

Classe points de déversement	Réseau Eaux Usées Séparatif		Réseau Unitaire		Total	
	Déversoir d'orage	Trop plein de Poste de refoulement	Déversoir d'orage	Trop plein de Poste de refoulement		
≥ 600					0	(S.A)
120 / 600					0	(S.B)
Total	0	0	0	0	0	(S)

Tableau 2 : Nombre et répartition des points de déversement du système de collecte faisant effectivement l'objet d'une autosurveillance

Classe points de déversement	Réseau Eaux Usées Séparatif		Réseau Unitaire		Total	
	Déversoir d'orage	Trop plein de Poste de refoulement	Déversoir d'orage	Trop plein de Poste de refoulement		
≥ 600					0	(A.as)
120 / 600					0	(B.as)
< 120					0	(C.as)
Total	0	0	0	0	0	(T.as)

Récapitulatif

Nombre total de Points de déversement au milieu du système de collecte : **0**

Application de la "règle des 70% minimum" : **NON** Part des rejets :

Points de déversement devant faire l'objet d'une autosurveillance (A1) : **0**
 ... et faisant effectivement l'objet d'une autosurveillance : **0**
 ... mais ne faisant encore pas l'objet d'une autosurveillance : **0**

Points de déversement sans obligation d'autosurveillance (R1)
 ... mais faisant quand-même l'objet d'une autosurveillance **0**

Nombre total de Points de déversement avec une autosurveillance : **0**

CONCLUSION

Le système de collecte comporte 0 points de déversement au milieu.

0 doivent faire l'objet d'une autosurveillance réglementaire.
Ces points doivent être répertoriés en tant que point Sandre A1 dans les tableaux des onglets "Points Surveillés" et "Transmission".

0	font effectivement l'objet d'une autosurveillance.
0	ne font pas encore l'objet d'une autosurveillance.

Ces points sont à équiper au plus vite conformément à la réglementation.

0 font l'objet d'une autosurveillance bien qu'elle ne soit pas obligatoire.
Ces points doivent être répertoriés en tant que point Sandre R1 dans les tableaux des onglets "Points Surveillés" et "Transmission".

Les données d'autosurveillance de ces points doivent être transmises au service de Police de l'eau et à l'Agence de l'eau, conformément à la réglementation, au format SANDRE.

Légende :

Code	Remplissage obligatoire de la colonne pour chaque point répertorié
(1)	Repère à reporter sur les cartes ou plans s'ils sont fournis
(2)	Type de point : DO = déversoir d'orage, TP = Trop plein d'un poste de refoulement, ...etc.
(14)	Code du point : Identifiant unique du point respectant la nomenclature SANDRE (1 à 10 caractères sans caractères spéciaux)
(3)	Nom du point : utiliser de préférence le nom d'une rue, d'une place, d'un lieu de l'agglomération.
(4)	Nom de la commune d'implantation
(5)	Nom du maître d'ouvrage
(6)	Estimation du flux de pollution de temps sec destinée à être collectée par le tronçon où est situé le point de déversement, en kg/j de DBO5.
(7)	La classe correspondante par rapport aux seuils de 120 et 600 kg/j de DBO5 : . "< 120" : pt de déversement situé à l'aval d'un tronçon collectant une charge par temps sec inférieure à 120 kg/j de DBO5 . "120 / 600" : pt de déversement situé à l'aval d'un tronçon collectant une charge par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 et inférieure à 600 kg/j . "≥ 600" : pt de déversement situé à l'aval d'un tronçon collectant une charge par temps sec supérieure ou égale à 600 kg par jour de DBO5
(8)	Préciser si le point de déversement est soumis à déclaration ou à autorisation (autorisation si ≥ 600 kg/j DBO5).
(9)	Niveau d'équipement du point de déversement . "Aucun" : aucun équipement, ni suivi. . "Estimation" : le point de mesure installé permet d'estimer à partir de mesures simplifiées les périodes de déversement et les débits rejetés. . "Mesure" : le point de mesure installé permet de mesurer en continu les débits et d'estimer la charge polluante déversée par temps de pluie. . "Modélisation" : le déversoir d'orage n'est pas équipé mais fait partie d'une modélisation.
(10)	Nombre de déversements autorisés (uniquement s'il existe des prescriptions du Service de police de l'eau).
(11)	Nom du milieu récepteur.
(12)	Coordonnées x et y (lambert 93) du point de déversement au milieu.
(13)	Sur la base d'une étude diagnostic ou d'une étude spécifique pour la mise en œuvre de l'autosurveillance, indiquer la part (en %) des volumes de déversements de chaque point par rapport au rejets totaux du système de collecte. Cette information permet de hiérarchiser les points de déversement pour si besoin mettre en place une autosurveillance sélective.

NOGENT SUR SEINE (031026801SCL)

Date de mise à jour : 27/08/2018

Tableau des paramètres à transmettre sur les points A1 et R1

Liste des points SANDRE du système de collecte (classés par " Localisation globale " : Loc.)			Paramètre	Vol. moy. Jour.	Pluie	Temps de débordement	MES	DBO5	DCO	NK	NH4	NO2	NO3	NGL	PT	Liste des autres paramètres
			code	1552	1553	1782	1305	1313	1314	1319	1335	1339	1340	1551	1350	
Repère (Plan) (1)	Code du point (identifiant) (14)	Nom du point (3)	Unité	m3/j	mm	s	mg/L	mg(O2)/L	mg(O2)/L	mg(N)/L	mg(NH4)/L	mg(NO2)/L	mg(NO3)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	
			code	120	184	250	162	175	175	168	169	171	173	168	177	
Points de déversement du syst. de collecte sur tronçon ≥ 600 kg/j DBO5			Loc.													
Points de déversement du syst. de collecte sur tronçon 120/600 kg/j DBO5			Loc.													
Autres points de déversement du système de collecte (< 120 kg/j DBO5)			Loc.													

Mode de remplissage des colonnes de paramètres du tableau : "X" indique que la mesure est effectuée dès que l'évènement a lieu (mesure de débit, préleveur ...) Entre crochets [X] : la donnée transmise est issue d'une campagne de mesure (elle n'est pas mesurée).

(Cette légende peut être complétée ou modifiée, selon les besoins)

Légende :

(1) Repère à reporter sur les cartes ou plans
(14) Code du point : Identifiant unique du point respectant la nomenclature SANDRE (1 à 10 caractères sans caractères spéciaux)
(3) Nom du point : utiliser de préférence le nom d'une rue, d'une place, d'un lieu de l'agglomération.